



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/965
17 juillet 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL/
FRANCAIS

Quarante-quatrième session
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Lettre datée du 17 juillet 1990, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents des Bahamas, de la Colombie et
d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous pour demander la convocation d'une réunion de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, afin de rouvrir l'examen du point 114 de l'ordre du jour, intitulé "Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes", et d'étudier l'assistance technique à apporter au processus électoral en Haïti dans le contexte des droits de l'homme.

Pour plus ample information, nous joignons à la présente la communication adressée le 23 juin dernier par S. E. Mme Herta Pascal-Trouillot, Présidente du Gouvernement provisoire d'Haïti.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Haïti
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Lyonel PAQUIN

L'Ambassadeur,

Représentant permanent des Bahamas
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) James B. MOULTRIE

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Enrique PENALOSA

ANNEXE

Lettre datée du 23 juin 1990, adressée au Secrétaire général par
la Présidente provisoire d'Haïti

J'ai le plaisir de vous adresser mes sincères remerciements pour votre manifeste disposition à solliciter du Conseil de sécurité un mandat spécifique pour l'aide demandée par Haïti.

Je vous remercie également pour la coopération technique et professionnelle déjà en cours grâce au financement pourvu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce en réponse à mes appels en tant que Président du Gouvernement provisoire. Cette coopération, commencée 10 jours à peine après mon investiture, était la première mission réalisée par un bailleur de fonds en matière électorale.

De si bonnes dispositions rendent encore plus regrettable le fait que, pour des raisons de santé, je n'ai pu me déplacer personnellement pour répondre à votre invitation du 12 juin en cours et vous rencontrer au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Ces regrets sont encore plus vifs, quand je considère les louables efforts du distingué Coordonnateur résident des Nations Unies en Haïti, M. Reinhart Helmke, et le voyage effectué à Port-au-Prince par votre envoyé spécial, l'honorable Jean-Claude Aimé, venu pour préciser les contours de l'aide sollicitée.

Je vous suis par ailleurs hautement reconnaissante de l'initiative que vous avez eue d'envoyer en outre cette mission dirigée par votre représentant personnel, l'Ambassadeur Joao Augusto de Medicis.

Je peux vous assurer que tous les secteurs ayant une responsabilité dans l'organisation d'élections libres, honnêtes et crédibles se joignent à moi pour vous demander votre appui, qu'il s'agisse du Conseil d'Etat, institution spécialement créée pour la transition vers la démocratie, du Conseil électoral provisoire, organisme indépendant chargé du processus électoral et des forces armées d'Haïti responsables de la sécurité.

Je prendrai avantage de la présente lettre pour consigner à votre attention les points ci-après qui concernent, d'une part, l'observation et la vérification de la régularité du processus électoral et, d'autre part, la sécurité publique dont dépend la participation des électeurs et donc la crédibilité des résultats :

- L'observation et la vérification des élections couvrant la totalité du processus électoral, et notamment l'inscription des électeurs sur les listes électorales, l'enregistrement des candidatures, la liberté d'expression et de mobilisation des partis politiques, le respect de l'égalité des candidats pendant la campagne électorale et la vérification indépendante des résultats du scrutin;
- La finalisation des conditions devant permettre à cette observation internationale de produire un jugement indépendant et valable sur les perspectives d'initier la stabilité démocratique à partir des résultats des élections;

- Les modalités de la présence internationale visible et actuante fondamentale pour dissiper la crainte des électeurs et assurer une participation représentative de la population;
- L'assistance au Comité de coordination pour la sécurité des élections des forces armées d'Haïti par des conseillers ayant une expérience dans le domaine de la sécurité dans l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de sécurité électorale;
- L'observation par le personnel spécialisé de l'Organisation des Nations Unies de l'application de ces plans de sécurité sur l'ensemble du territoire national;
- L'articulation entre l'offre d'assistance de la CARICOM et le PNUD en vue de l'aménagement des conditions de sécurité dans les bureaux de vote et à leur proximité.

Le Gouvernement haïtien souligne, à cet égard, la nécessité de coordonner les aides multilatérales en vue de les rendre aussi efficaces que possible.

Voici donc exprimées à votre intention les préoccupations du Gouvernement haïtien en ce qui concerne les prérequis indispensables au bon déroulement d'élections crédibles, à la réalisation desquelles les Nations Unies sont vivement et sincèrement appelées à contribuer.

Vous renouvelant ma considération la plus totale pour le support offert à la nation haïtienne, je suis heureuse de vous offrir la vive admiration qu'éprouve mon pays à suivre vos courageux efforts pour de meilleures conditions de paix et de progrès dans la grande famille des Nations Unies.

La Présidente provisoire de
la République d'Haïti

(Signé) Ertha PASCAL-TROUILLOT
